SSN SPECIES SURVIVAL NETWORK

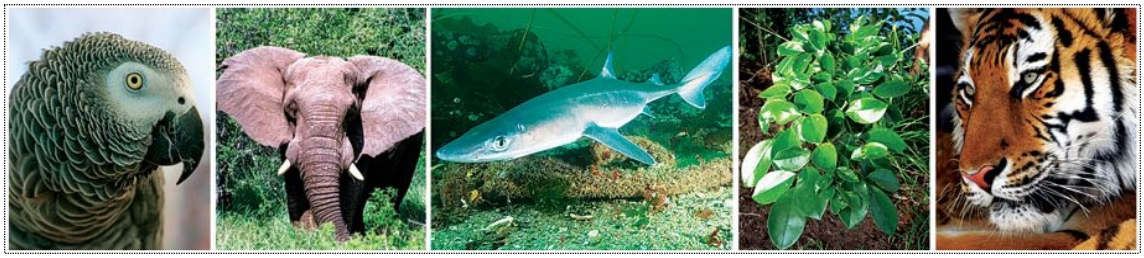

"Working within CITES for the protection and conservation of species in international trade"

Poisson-scie
Pristidae spp.

Prop. 17 (Kenya et Etats-Unis d'Amérique) Inscription à l'Annexe I

OPINION DU SSN: SOUTENIR l'Adoption de la Proposition 17

L'UICN INSCRIT TOUTES LES ESPÈCES DE POISSON-SCIE DANS LA CATÉGORIE «EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION». La famille *Pristidae* comprend sept espèces de poissons élasmobranches, très proches des raies, qui étaient historiquement très répandues dans les habitats marins situés à proximité de la rive allant des zones tropicales aux zones tempérées, les estuaires, les grandes rivières et certains lacs. Les habitats côtiers peu profonds de ces espèces sont souvent associés à des niveaux importants d'activité humaine. Cela a mené à une perte et à une dégradation importantes de l'habitat causées par la pollution et le développement côtier. Les habitats des poissons-scies sont maintenant sévèrement fragmentés, ce qui fait que beaucoup de populations ont été éliminées de grandes parties de leur ancienne aire de répartition. Les populations restantes sont sérieusement décimées. Les prises globales annuelles ont chuté à 4-6% des niveaux historiques; et les observations dans plusieurs régions suggèrent que l'abondance du poisson-scie a décliné de plus de 90%.

Le poisson-scie a un taux de productivité très bas même en comparaison avec celui des requins et des raies. Pour certaines espèces, l'âge de la première reproduction est extrêmement élevé et peu aller jusqu'à 20 ans.

LES POISSONS-SCIES VIVANTS ET LES PRODUITS DE POISSON-SCIE FONT L'OBJET DE PRIX ÉLEVÉS DANS LE MARCHÉ INTERNATIONAL. Du fait de la rareté des poissons-scies, les prix de ces poissons et de leurs produits sur les marchés mondiaux peuvent être très élevés: de 2000 dollars US à 7000 dollars US pour un rostre individuel, et jusqu'à 3000 dollars US par nageoire. Les rostres, les dents et les nageoires sont facilement séchées, transformées en poudre et transportées pour utilisation médicinale ce qui en facilite ainsi le commerce international. Les parties du poisson-scie sont également documentées dans le commerce électronique qui comprend des rostres séchés et des spécimens entiers séchés.

Les spécimens vivants peuvent se vendre de 1000 dollars US à 1750 dollars US par pied dans le commerce à destination des aquariums où des spécimens de grande taille peuvent régulièrement atteindre des prix allant jusqu'à 5000 dollars US, et où certains spécimens d'aquarium sont évalués à 10 000 dollars US. Les poissons-scies vivants sont exportés de l'Indonésie vers l'Allemagne, Taiwan et le Japon; et un exportateur australien vend régulièrement des poissons-scies aux aquariums publics à travers le monde. Parce que le commerce des spécimens vivants est une composante considérable du commerce international de cette espèce, le SSN est en profond désaccord avec la recommandation du secteur économique des zoos et des aquariums proposant que les Parties modifient la Proposition 17 pour inclure le poisson-scie à l'Annexe II plutôt qu'à l'Annexe I afin de permettre la continuation du commerce de tels spécimens. Les sept espèces de *Pristidae* remplissent toutes clairement les critères d'une inclusion à l'Annexe I et nécessitent une protection complète contre la totalité des transactions commerciales, y compris celles à destination des aquariums.

LE COMMERCE INTERNATIONAL EST L'UN DES FACTEURS IMPORTANTS QUI JUSTIFIENT L'EXPLOITATION DU POISSON-SCIE. Les poissons-scies occupent des eaux peu profondes exploitées par la pêche et sont vulnérables aux prises incidentes par les pêcheries visant d'autres espèces. Le rostre long et dentu des poissons-scies pénètre facilement les filets solides ce qui les rend très vulnérables à l'enchevêtrement dans le matériel de la pêche au filet et on pense que la majorité des spécimens commercialisés proviennent des prises incidentes. Des informations prouvées indiquent néanmoins que la demande pour les rostres, les nageoires et les animaux vivants (surtout au nord de l'Australie) continue à justifier la conduite des pêcheries visant directement les informations prouvées indiquent néanmoins que la demande pour les rostres, les nageoires et les animaux vivants (surtout au nord de l'Australie) continue

2100 L Street NW, Washington, DC 20037 USA
Tel: +1 301-548-7769 Fax: +1-202-318-0891 Email: info@ssn.org website: www.ssn.org

à justifier la conduite des pêcheries visant directement les poissons-scies. L'existence de marchés internationaux lucratifs pour ces produits et ces spécimens vivants cause très certainement la récolte des spécimens attrapés de façon accidentelle qui seraient autrement relâchés dans la nature. Par conséquent, le commerce international justifie sûrement davantage la garde des spécimens attrapés comme prises incidentes que la récolte directe des spécimens.

Avec des populations sauvages petites et en régression, et une demande croissante pour les rostres, les nageoires et les spécimens vivants des poissons-scies, les espèces de Pristidae remplissent les critères biologiques et commerciaux d'une inscription à l'Annexe I de la CITES. Une inscription à l'Annexe I viendra apporter une protection très nécessaire à ces espèces en danger critique d'extinction. Cette inscription encouragera peut-être aussi les Etats de l'aire de répartition à prendre des mesures nationales pour la conservation du poisson-scie.

Les informations supplémentaires sur les espèces individuelles sont les suivantes:

Espèce	**Aire de Répartition**	**Observations**
Anoxypristis cuspidata	Océan indo-ouest Pacifique allant de l'est de l'Afrique à l'Australie et à la Chine	Déclins globaux de plus de 50%, et déclins potentiels à moins de 20% des niveaux des années 1950. (Compagno et al. 2006)*
Pristis clavata	Eaux proches de la rive du nord de l'Australie	*«Les populations australiennes ont décliné considérablement en résultat des prises incidentes de la pêche au chalutier et de la pêche au filet maillant dérivant à travers cette aire de répartition limitée et ces prises incidentes continuent»* (Cavanagh et al. 2003)*
Pristis microdon	Du Sri Lanka à l'Australie y compris les îles de l'Archipel	*«Déclins sérieux dans virtuellement toutes les populations connues … aggravés par la perte et la dégradation de l'habitat dans la majorité de son aire de répartition… les populations restantes sont maintenant petites et fragmentées»* (UICN 2006)*
Pristis pectinata	Ouest de l'océan Atlantique, Golfe du Mexique et Brésil, peut se trouver dans les pays d'Afrique de l'ouest, en Afrique du sud, de l'est de l'Afrique au sud-est de l'Asie et à l'Australie, éteint en Méditerranée	La taille de la population et de l'aire de répartition ont toutes deux été sévèrement réduites. (Simpfendorfer 2000)* On estime que la taille de la population des Etats-Unis se monte actuellement à moins de 5% de l'abondance intacte au temps de la colonisation européenne. (Simpfendorfer 2002)*
Pristis perotteti	Ouest de l'océan Atlantique des Etats-Unis au Brésil et à l'est de l'océan Pacifique du Mexique à l'Equateur ; autrefois en Europe	Totalement exterminé dans son aire de répartition européenne initiale; les autres populations ont décliné au cours des 35 dernières années (Prop. 17)*; la situation est connue pour être particulièrement sérieuse dans le Lac Nicaragua et dans d'autres sites d'Amérique Centrale (UICN 2006)*
Pristis pristis	A l'est de l'océan Atlantique du Portugal à l'Angola	Totalement exterminé en Europe et en Méditerranée; *«sans une intervention temporellement adéquate, il y a une forte probabilité pour que ce poisson-scie s'éteigne»* (UICN 2006)*
Pristis zijsron	Océan Pacifique Indien de l'est de l'Afrique à l'Australie y compris certaines zones du sud-est de l'Asie et dans l'Archipel indonésien	Même déclin observé que pour *Anoxypristis cuspidata*; l'espèce n'a pas été observé en 30-40 ans dans le Golfe de Thaïlande (Compagno et al., 2006)*; déclaré éteint à *New South Wales,* en Australie, en 2007 (Prop. 17)*

** En raison du manque de place disponible, les références entières sont omises mais celles-ci sont disponibles sur demande*